



CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU CONCOURS DES PLUS BEAUX BALCONS/TERRASSES ET JARDINS POTAGERS DE CÔTE D'AZUR HABITAT 2025

Article 1 : Organisateur

L'Office Public de l'Habitat de la Métropole de Nice et des Alpes-Maritimes, Côte d'Azur Habitat, bailleur social, dont le siège est situé au 53 boulevard René Cassin à Nice (06200), sous le numéro de SIRET 492 713 912 00011, organise du **17 mars au 31 juillet 2025**, « **Le concours des plus beaux balcons/terrasses et jardins potagers de Côte d'Azur Habitat** » selon les modalités accessibles dans ce document.

Dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Côte d'Azur Habitat encourage les pratiques durables, notamment l'utilisation responsable de l'eau, ressource naturelle précieuse. À ce titre et fort du succès de sa 1^{ère} édition, Côte d'Azur Habitat lance sa **2^e édition** du concours des plus beaux balcons/terrasses et jardins POTAGERS.

Que ce soit sur un balcon, une terrasse ou un jardin, chacun peut contribuer à cette démarche en appliquant des solutions comme le paillage, la récupération des eaux de pluie ou le choix de variétés adaptées. L'objectif est de sensibiliser à une utilisation plus responsable de l'eau et valoriser des gestes simples mais efficaces pour réduire la consommation d'eau et favoriser une culture durable. Préserver l'eau, c'est agir pour un avenir durable, pour nous et pour les générations futures.

Cette année, nous avons le plaisir de compter sur le soutien de notre partenaire **Pépinières Prosperi**, qui offre des bons d'achats aux lauréats de ce concours d'une valeur totale de 1 200 €. Ces bons d'achats permettront de récompenser les efforts de nos locataires.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert aux locataires de Côte d'Azur Habitat (une seule participation par foyer) et aux associations qui ont en gestion les parcelles Côte d'Azur Habitat. Les participants doivent être à jour de leur loyer, justifier d'une assurance habitation et respecter le règlement intérieur des immeubles de Côte d'Azur Habitat.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, les jardinières doivent être posées vers l'intérieur et non vers l'extérieur des balcons avec un dispositif empêchant la chute. Les participants ne respectant pas cette règle de sécurité mentionnée dans le règlement intérieur seront disqualifiés.

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions. Le non-respect desdites conditions entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au concours, il suffit de s'inscrire via l'adresse mail : AAP.DSU@cotedazurhabitat.fr, de renseigner la fiche d'inscription prévue à cet effet, accompagnée de photos, ainsi que l'autorisation de diffusion d'images/vidéos, noms et prénoms au dos de celle-ci. Cette autorisation est consentie pour une durée de 2 ans à compter de la tenue du jury de sélection. Les participants auront jusqu'au **31 juillet 2025** pour concourir. Des agents de Côte d'Azur Habitat peuvent être amenés à se déplacer pour prendre des photos ou constater la présence effective des balcons/terrasses ou jardins potagers.

Article 4 : Sélection des gagnants

Le jury de sélection sera composé de la Direction Générale, de la Direction Relations Clients, de la Direction des Agences de Proximité, de représentants de locataires ou toute personne dont la compétence pourra être utile. Six (6) lauréats seront désignés par les membres du jury. Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). **Seuls les participants s'étant inscrits avant le 31 juillet 2025 seront retenus.**

Les gagnants seront désignés après vérification de leur admissibilité au concours et sur les critères de notation suivants :

- Esthétisme
- Concordance des variétés avec le climat méditerranéen
- Démarche écoresponsable : économie d'eau, système de récupération d'eau, paillage, utilisation de produits écoresponsable...

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique ou par téléphone par l'Organisateur qui les informera de la date et du lieu de la remise des prix. Si un participant ne se manifeste pas à cette occasion, il sera considéré comme ayant renoncé à sa récompense.

Du seul fait de l'acceptation de sa récompense, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses photos, vidéos, enregistrements audios, ses noms, prénoms, ainsi que l'indication de sa résidence et de sa ville de résidence dans toute manifestation, sur son site Internet et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que la récompense gagnée. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 5 : Récompenses

Les lauréats de ce concours se verront décerner l'une des 6 récompenses suivantes, offertes par notre partenaire **Pépinières Properi** :

Pour les plus beaux balcons/terrasses potagers, les lauréats gagneront les récompenses suivantes :

- 1^{er} : bon d'achat d'une valeur unitaire de 250€ chacun
- 2^{ème} : bon d'achat d'une valeur unitaire de 200€ chacun
- 3^{ème} : bon d'achat d'une valeur unitaire de 150 € chacun

Pour les plus beaux jardins potagers, les lauréats gagneront les récompenses suivantes :

- 1^{er} : bon d'achat d'une valeur unitaire de 250€ chacun
- 2^{ème} : bon d'achat d'une valeur unitaire de 200€ chacun
- 3^{ème} : bon d'achat d'une valeur unitaire de 150 € chacun

Article 6 : Dépôt des conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité seront consultables pendant toute la durée du jeu sur le site de Côte d'Azur Habitat à l'adresse suivante : [Concours : Balcons/Terrasses et Jardins Potagers | Côte d'Azur Habitat \(cotedazurhabitat.fr\)](https://cotedazurhabitat.fr/concours)

Les conditions d'éligibilité sont disponibles à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande au sein de son agence de proximité ou au siège de Côte d'Azur Habitat.

Article 7 : Protection des données

La Direction Relations Clients de Côte d'Azur Habitat gère les données recueillies dans ce formulaire pour le seul fonctionnement du concours « **des plus beaux balcons/terrasses et jardins potagers de Côte d'Azur Habitat** » des locataires de Côte d'Azur Habitat qui ont souhaité s'y inscrire, afin d'y participer.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, en date du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 et de la loi Informatique et Libertés modifiée les données à caractère personnel recueillies dans ce formulaire sont enregistrées par la Direction Relations Clients de Côte d'Azur Habitat (AAP.DSU@cotedazurhabitat.fr) dans un fichier informatisé et sont conservées pour une durée de 2 ans à compter de la tenue du jury de sélection.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime de l'entreprise.

L'unique finalité de la collecte de vos données personnelles par le présent formulaire est de permettre la participation à ce jeu concours.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Direction Générale, la Direction Relations Clients, la Direction des Agences de Proximité, les représentants de locataires ou toute personne dont la compétence pourra être utile. De plus, pour les lauréats sélectionnés, leurs données pourront faire l'objet d'une diffusion sur l'ensemble des réseaux sociaux officiels de Côte d'Azur Habitat sur son site internet, sur son journal du locataire ainsi que sur sa newsletter, presse, magazines papiers, rapports thématiques.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données que vous avez communiquées par le biais du présent formulaire.

Pour exercer l'un de ces droits, vous pouvez contacter la Direction Relations Clients à l'adresse mail indiquée ci-dessus AAP.DSU@cotedazurhabitat.fr.

Pour toute question relative à l'exercice de vos droits ou au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de Côte d'Azur Habitat par voie électronique à l'adresse suivante : Donnees.Personnelles@cotedazurhabitat.fr

Si malgré l'exercice des droits inscrits ci-dessus, vous estimez que vos droits "informatique et libertés" ne sont toujours pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.



INSCRIPTION AU CONCOURS DES PLUS BEAUX BALCONS/TERRASSES ET JARDINS POTAGERS DE COTE D'AZUR HABITAT 2025

Pour participer, il suffit de remplir la fiche d'inscription ci-dessous, accompagnée de photos de votre balcon/terrasse ou de votre jardin potager, ainsi que l'autorisation de diffusion de photos/vidéos, enregistrement audios, noms et prénoms au verso et de renvoyer à AAP.DSU@cotedazurhabitat.fr ou directement à l'adresse suivante : **Côte d'Azur Habitat - Service Développement social et urbain – Direction Relation Clients - 53 bd René Cassin – 06282 NICE Cedex 3**

NOM :

Prénom :

Résidence :

Bâtiment :

Escalier :

Logement N° :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

- Quelles sont les variétés de légumes et/ou fruits de votre balcon/terrasses ou jardin potager ?
- Avez-vous des plantes aromatiques ou médicinales ? Si oui, lesquelles ?
- Comment arrosez-vous vos plantations (arrosage manuel, goutte-à-goutte, eau de pluie) ? Avez-vous mis en place des astuces pour économiser l'eau ou récupérer les eaux de pluies ? Si oui lesquels ?
- Avez-vous mis en œuvre un système de compostage ? ☐ Oui ☐ Non
- Pour nourrir ou soigner vos plantations, qu'utilisez-vous (types et noms) ?

- Lorsque vous récoltez, que faites-vous de votre production : troc, dons aux voisins, consommation personnelle, recettes de cuisine, partage lors d'ateliers ou d'événements pédagogiques... ?
- Avez-vous des astuces à nous faire partager ?

EXTRAIT DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Jeu Gratuit et sans obligation d'achat du 17 mars au 31 juillet 2025.

Jeu ouvert aux locataires de Côte d'Azur Habitat et aux associations qui ont en gestion les parcelles Côte d'Azur Habitat, à jour de leur loyer, justifiant d'une assurance à jour et respectant le règlement intérieur. Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, les jardinières doivent être posées vers l'intérieur et non vers l'extérieur des balcons avec un dispositif empêchant la chute. Une Remise des prix sera organisée.

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOS/VIDEOS, ENREGISTREMENTS AUDIOS, NOMS ET PRÉNOMS PAR COTE D'AZUR HABITAT DANS LE CADRE DU CONCOURS DES PLUS BEAUX BALCONS/TERRASSES ET JARDINS POTAGERS

J'atteste sur l'honneur le fait d'être majeur et exprime mon consentement libre, spécifique, éclairé et univoque conformément aux conditions citées aux termes des articles 4 et 7, du Règlement Général à la Protection des Données, relatifs au consentement.

☐ Donne autorisation à Côte d'Azur Habitat, sis 53 boulevard René Cassin, 06282 Nice Cedex 3

Pour utiliser les photos, vidéos, enregistrements audios, noms et prénoms sur le site internet et l'application mobile ainsi que les réseaux sociaux de Côte d'Azur Habitat et à utiliser mon image sur les supports suivants : presse, magazines papiers, journal du locataire, rapports thématiques et newsletter.

Cette autorisation correspond également à une cession des droits d'exploitation de mon image, noms et prénoms, ainsi que l'indication de ma résidence et de ma ville de résidence dans le cadre du concours des plus beaux balcons/terrasses et jardins potagers.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 2 ans à compter de la tenue du jury de sélection. Passé ce délai, Côte d'Azur Habitat procédera à la suppression des données enregistrées au regard du respect du Règlement Général sur la Protection des Données. Nous vous informons que vous bénéficiez, à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification à vos données.

Pour en savoir plus sur l'exercice de vos droits, vous pouvez nous contacter par courriel à donnees.personnelles@cotedazurhabitat.fr ou par courrier à Côte d'Azur Habitat – à l'attention du Délégué à la Protection des Données Personnelles, 53 boulevard René Cassin, 06282 Nice Cedex 3. L'unique finalité de la collecte de vos données personnelles par le présent formulaire est de permettre la participation à ce jeu concours. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous aux conditions d'éligibilité du jeu concours, joint au formulaire.

Mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord » :

Fait à :
Le :

Signature :